



Surveillance de la qualité de l'air Observatoire des odeurs

CSS Bassin de Lacq

Séance plénière du 17 décembre 2018

Auteu: Rafaël BUNALES

- Rappel : réglementation relative au SO₂
- Observatoire des odeurs état des lieux
- Mesures de qualité de l'air





Rappel: réglementation relative au SO₂

Réglementation européenne (Directive 2008/50/CE) et nationale (Décret 2010-1250 du 21 octobre 2010)

- > Exposition chronique (pour chaque site fixe) :
 - Valeur limite horaire: 350 μg/m³, à ne pas dépasser plus de 24 fois par année civile
 - Valeur limite journalière: 125 μg/m³, à ne pas dépasser plus de 3 fois par année civile

- Exposition aigüe (repris dans l'Arrêté Préfectoral du 11/01/2010) :
 - Seuil d'information/recommandations: 300 μg/m³ en **moyenne horaire glissante** sur 2 sites fixes (décalage maximum de 3 heures)
 - Seuil d'alerte: 500 μg/m³ en moyenne horaire glissante pendant 3 heures consécutives et sur 2 sites fixes (décalage maximum de 3 heures)





Rappel: réglementation relative au SO₂

Protocoles définis localement

- Procédure « Directive UE » : 350 μg/m³ en données ¼ horaire
- → Procédure « AP du 11/01/10 » : dépassement simultané (décalage max 3h) en moyenne horaire glissante
 - \rightarrow 300 µg/m³ sur un site
 - → 100 μg/m³ sur un autre site

- → Attention à la confusion (pas de temps, seuils)
 - → Les seuils réglementaires ne sont pas relatifs aux données ¼ horaires !





Bilan et perspectives issus de la réunion du 24/04/2018



- 10 nez riverains et 12 nez industriels souhaitent continuer → besoin d'étoffer le jury de nez → 2ème formation au langage des nez programmée en octobre – novembre 2018
- Liens entre perceptions et sources difficiles à établir compte tenu de la complexité de la plateforme et de ses activités → réalisation de profils olfactifs complets en octobre – novembre 2018
- Souhait d'un système plus dynamique pour signaler les odeurs/nuisances → mise en place d'ODO pro au 1er mai 2018
- Coordination de la démarche nuisances et odeurs des industriels par l'APESA / Coordination avec les riverains assurée par Atmo - APESA

- Mise en place de réunions d'échanges entre les différents acteurs et les riverains
- Plans d'actions des industriels pour améliorer certains procédés présentés aux riverains et acteurs locaux
- Analyse hebdomadaire des signalements des riverains

https://www.bulletinhebdomadaireinduslacq.fr/



Actions 2018

ما المنظم الم

Poursuite de l'animation du dispositif par Atmo NA



• 7 séances de révisions du Langage des nez® à destination des nez riverains et des nez industriels

Nombre de nez opérationnels (12/12/2018)	Riverains	Industriels
Session 1 (2016)	9	9
Session 2 (2018)	17	23

• Elément essentiel à la surveillance (caractérisation fine des nuisances)

والمراجع والمراجع

Attention : séances de révision indispensables !

Mise à disposition d'ODO Pro



- Mise à disposition de l'outil ODO pro pour les nez (riverains et industriels)
 - Depuis début mai 2018, utilisable sur smartphone, tablette et ordinateur
 - Un login et un mot de passe propre à chaque nez
 - Un mode opératoire détaillée pour comprendre comment signaler des odeurs et/ou des nuisances
 - Signalements transmis par SMS à 3 groupes lorsque l'intensité est
 >= à 6

Groupe 1 (nez

- SMS Sollicitation
- Pas de SMS de 0h à

Groupe 2 (nez industriels)

SMS Sollicitation

 SMS uniquement les jours ouvrés et de 8h à 18h

Groupe 3 (exploitants / personnel d'astreinte)

- SMS Info
- SMS 24h/24





- Mise à disposition de l'outil ODO public pour les riverains de la plateforme industrielle
 - Depuis début mi-novembre 2018, utilisable sur smartphone, tablette et ordinateur
 - Pas besoin d'identifiant
 - Un mode opératoire détaillée pour comprendre comment signaler des odeurs et/ou des nuisances
 - Utilisé par les pompiers de la plateforme depuis début décembre 2018

ODO Pro et ODO public



- Utiliser un outil commun et simple pour les nez et les riverains afin de réaliser leurs signalements d'odeurs et/ou de nuisances
- Site internet ou raccourci sur le smartphone/tablette
- Déclaration rapide en moins de 1 min
- Géolocalisation automatique
- ODO pro : référents et intensités du Langage des nez®
- ODO public : évocations et intensités classiques

• Intégration automatique des signalements en base de données

https://pro.atmo-odo.fr/auth/login



https://www.atmo-odo.fr/



Mise à disposition des données



Déploiement d'une plateforme de consultation par l'APESA (ANETO) sur la base des données d'Atmo Nouvelle-Aquitaine

- Mise à disposition <u>en temps réel</u> (usage restreint : industriels, DREAL, ARS, nez formés, APESA, Atmo NA)
 - Signalements des nez via ODO Pro (carte de localisation / temporalisation)
 - Réponses aux sollicitations des nez
 - Historique des signalements des nez
 - Signalements des riverains non formés via ODO public
 - Mesures de dioxyde de soufre des stations fixes d'Atmo Nouvelle-Aquitaine
 - Mesures de météo des stations fixes de Lacq d'Atmo Nouvelle-Aquitaine
- ODO Pro et ODO Public opérationnels
- ODO Public utilisé également par les pompiers de la plateforme (pour centralisation/uniformisation des infos)

مراح المراح المراح موادي موادي المراح ال

→ Surveillance de la qualité de l'air sur la zone





Rappel des mesures effectuées depuis 2016

Air ambiant

Campagnes de mesures

- → Laboratoires mobiles : PERL (2017)
- Prélèvements (3 campagnes : 2017x2, 2018, 7 sites au total)
- Mesures investiguées
 - → Polluants « classiques » (NOx, SO₂, PM10, O₃)
 - → H₂S, BTEX, mercaptans, formaldéhyde, soufrés, acides

→ Mesures complémentaires sur les sites fixes

- → Particules ultrafines (PUF) sur Lacq (depuis 2016) (NB : Mourenx 2013-2015)
- → 2017 : BTEX, mercaptans, soufrés, acides (2017 & 2018)
- \rightarrow H₂S (campagnes fin 2016, en 2017 + mesures en cours)
- → Juillet 2018 : COV/mercaptans/soufrés sur Lacq (3 appareils, >50 composés, analyse en cours)

Air intérieur

- **→** Mesures au domicile de plusieurs riverains
 - → BTEX, mercaptans, soufrés (3 campagnes : 2017, 2018x2, 5 riverains au total)





Travaux planifiés à partir de 2019

Evolution envisagée du réseau fixe

- Etudes de modélisation à venir
 - → Liste des composés à définir (cf. arrêtés préfectoraux)
 - > Etude des retombées de panache
- Plan de surveillance air ambiant
 - > Comparaison du réseau existant avec les retombées de panache modélisées
 - > Evolution du réseau fixe (implantation, composés surveillés)
 - → Cas du site de Lacq : nouvelle cabine plus grande (début 2019, implantation provisoire en attente de validation d'un site définitif)

Moyens mobiles

- > Réflexion sur acquisition de matériels plus techniques à l'échelle régionale
 - Selon plan d'investissement et besoins (en cours)





Merci de votre attention

Surveillance de la qualité de l'air Observatoire des odeurs

17/12/2018

Auteur: Rafaël BUNALES